



Comprendre le contexte climat de la COP Centre-Val de Loire

Tous mobilisés pour passer de l'ambition à l'action !

Février 2020



Partenaires de la
COP Centre-Val De Loire



Plus qu'une Région, une chance pour nous tous !

www.regioncentre-valde Loire.fr



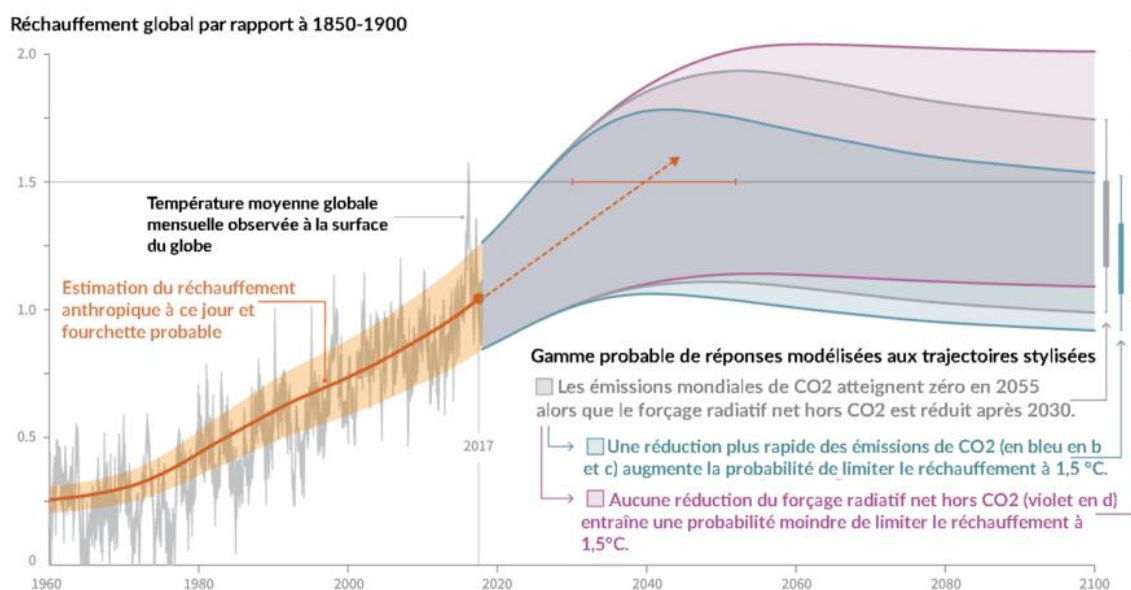


LE CHANGEMENT CLIMATIQUE : L'AFFAIRE DE TOUS

Le dernier rapport du [GIEC](#) (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'évolution du climat) publié en octobre 2018, a mis en exergue l'**impact du réchauffement global** à l'échelle de la planète, sur notre écosystème, notre sécurité alimentaire, notre santé et nos ressources (cf. [traduction citoyenne du rapport en français](#)).



Pour pouvoir limiter ce réchauffement climatique, le GIEC souligne l'**urgence de passer à l'action** et d'engager « *une transition rapide et de grande portée en matière d'énergies, d'usage des sols, de transports, de bâtiments et de systèmes industriels.* »



Il faut « **un big bang écologique pour limiter le réchauffement** » souligne le WWF, et tous les acteurs de la société doivent s'engager, à leur échelle mais aussi collectivement, pour respecter une trajectoire de 1,5 C.

Plus nous nous éloignons de cette trajectoire de 1,5 C, plus nous nous exposons à des événements climatiques extrêmes (vagues de chaleur, inondations, sécheresses...) plus fréquents et intenses, voire à un phénomène d'emballement climatique irréversible sur le moyen – long terme, qui ont déjà un impact sur notre quotidien. Il est donc urgent d'agir : c'est l'affaire de tous !



Fiche « Découvrir le contexte climat de la COP Centre-Val de Loire »

La trajectoire climat pour la France d'ici 2050

La transition nécessaire pour atteindre cette ambition se traduit aujourd'hui dans les objectifs européens en vigueur pour le climat et l'énergie, dans lesquels s'inscrivent les politiques climat et énergie de la France.



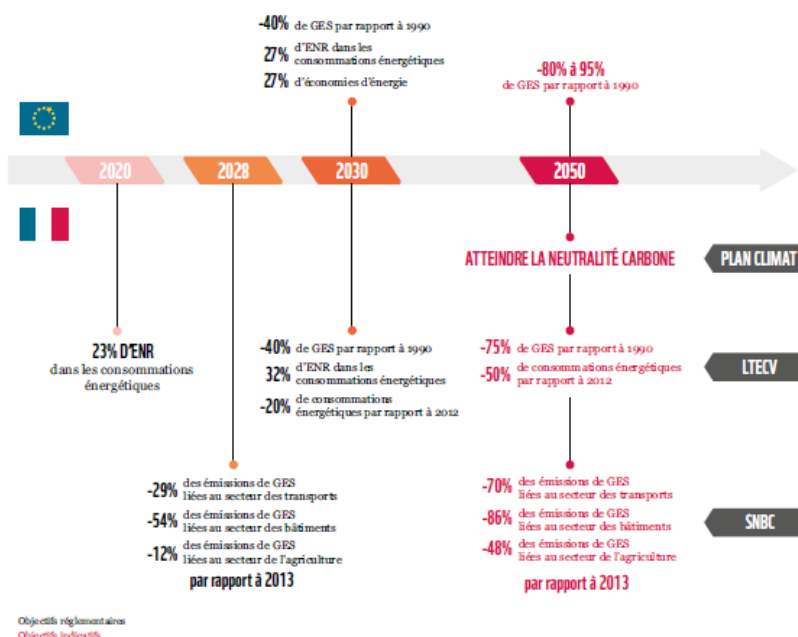
La France a posé les premiers jalons de sa stratégie climat avec la publication en juillet 2015 de sa **loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)**. Celle-ci reprend l'objectif européen de « - 40% » à 2030, et confirme l'ambition nationale d'un « facteur 4 » d'ici 2050, c'est-à-dire une division par 4 de nos émissions de gaz à effet de serre.

Les modalités de la mise en œuvre de cette loi sont détaillées dans la **Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)**, dont la première version a été établie en novembre 2015.



Cette SNBC définit une trajectoire compatible avec l'objectif de facteur 4 à 2050 sur la base de trois budgets carbone, établis sur des périodes de 4 à 5 ans, indiquant les efforts de réduction envisagés par secteur : transports, bâtiments, agriculture, industrie, production d'énergie et déchets.

SYNTHÈSE DES OBJECTIFS CLIMATIQUES DÉFINIS AUX NIVEAUX EUROPÉEN ET NATIONAL



Source : Le défi climatique des villes – WWF 2018



Fiche « Découvrir le contexte climat de la COP Centre-Val de Loire »

Des ambitions à rehausser pour les parties signataires de l'Accord de Paris

La préparation de la COP21, et de l'Accord de Paris, a reposé sur les contributions de chacune des parties. Les parties, en signant cet accord, se sont engagées à **limiter le réchauffement climatique bien en-dessous de 2 C**, mais l'ensemble des contributions nationales apportées dessinent aujourd'hui une trajectoire globale de réchauffement proche de 3 C à l'horizon 2100. L'Europe, devra donc revoir sa copie d'ici 2020 pour dessiner collectivement une trajectoire alignée avec l'objectif « bien en-dessous de 2 C ».



C'est dans ce contexte de rehaussement de l'ambition que le Gouvernement a proposé en juillet 2017 le **Plan Climat de la France**, fixant notamment un **objectif de neutralité carbone du pays à l'horizon 2050**. Il a également travaillé à la révision de sa Stratégie Nationale Bas Carbone sur 2018, qui fixe la nouvelle trajectoire de la France compatible avec l'objectif de neutralité carbone à 2050.

A l'échelle des territoires, c'est au travers des **Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)** et des Plans Climat Energie Territoriaux (PCET) devenus Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) que les politiques climatiques s'expriment.

Au travers de ces documents de planification, les Régions sont invitées à définir une stratégie et un plan d'actions associé qui permettent la mise en œuvre à l'échelle locale des objectifs nationaux définis au travers de la LCTEV et de la SNBC. Cette traduction d'objectifs nationaux en objectifs régionaux et locaux prend un caractère contraignant car elle requiert la compatibilité des trajectoires d'émissions carbone entre les différentes échelles territoriales.





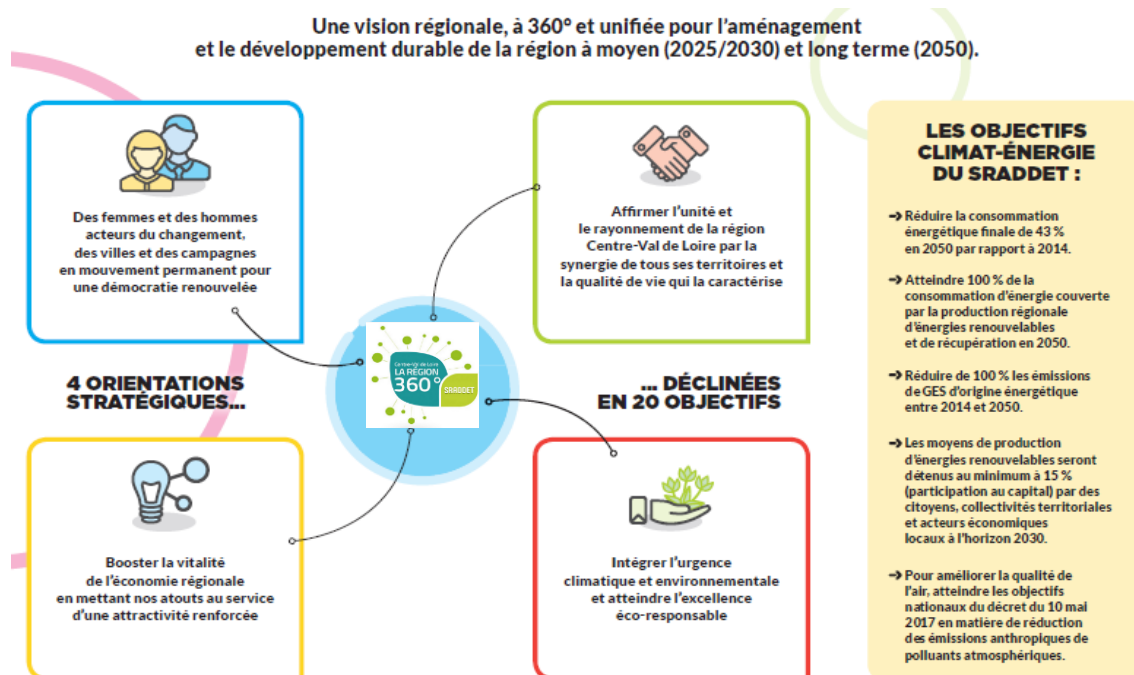
Le projet de SRADDET de la Région Centre-Val de Loire

La loi a confié aux Régions l'élaboration d'un **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)**. Il est le document de référence pour l'aménagement du territoire régional car il fixe les orientations en matière d'équilibre du territoire, de transports, de climat, de biodiversité ou encore de déchets.

La Région Centre-Val de Loire a lancé, du 24 mai au 27 juin 2019, l'enquête publique consacrée à son projet de SRADDET, qui se décompose en 4 orientations stratégiques, 20 objectifs et 47 règles.



Il porte une **vision à 360° pour dessiner l'avenir de la région Centre-Val de Loire**. Ce 360° permet de développer davantage de coopérations, de construire collectivement l'avenir et de donner corps à une stratégie d'aménagement cohérente.



[En savoir plus sur le projet de SRADDET Centre-Val de Loire](#) sur le site démocratie permanente.

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, la Région a besoin de la mobilisation de tous. Seule la somme des initiatives, des projets, des plans d'action et des efforts de tous les acteurs régionaux permettra de **s'aligner sur les trajectoires nationale et régionale** et de répondre aux défis du changement climatique.

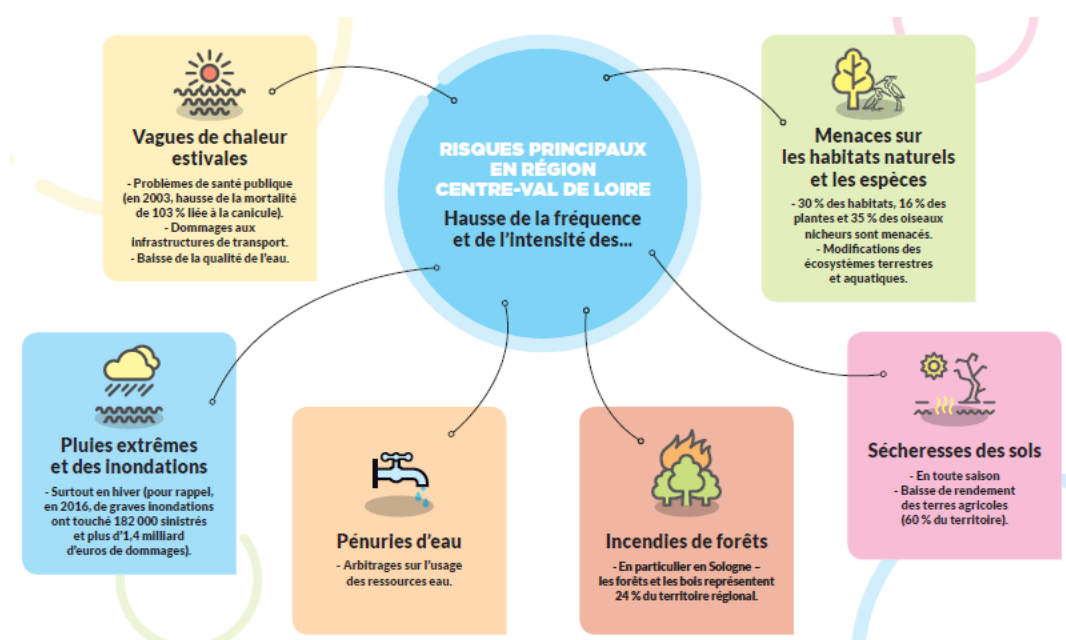


LE CONTEXTE CLIMAT PROPRE À NOTRE RÉGION

Notre pays connaît une succession de phénomènes climatiques extrêmes, en particulier des canicules et de fortes précipitations. C'est un constat que nous faisons tous, quelle que soit la région où nous habitons. De plus en plus fréquents et intenses, ces effets du changement climatique commencent à impacter nos activités et nos modes de vie au quotidien.

Les principaux impacts du changement climatique en Centre-Val de Loire

A l'échelle du Centre-Val de Loire, les conséquences du réchauffement climatique sont nombreuses :



Les émissions de gaz à effet de serre (GES) dans notre région

A l'échelle du Centre-Val de Loire les émissions GES s'élèvent à environ **19 millions de tonnes équivalent CO₂¹**. La séquestration nette du carbone sur le territoire, via notamment l'accroissement forestier, est estimée à – 5 millions de tonnes équivalent CO₂* « absorbant » ainsi environ 1/4 des émissions de la région.



¹ *La tonne équivalent CO₂ est l'unité usuelle internationale dans laquelle on exprime le bilan carbone (ou CO₂ ou GES) d'une activité, d'un territoire, d'un site, d'un produit... Cette unité de mesure permet d'exprimer intelligiblement les impacts des différents gaz à effet de serre (CO₂, NH₄, N₂O, HFC, etc...) sur l'atmosphère en les ramenant à une unité unique.



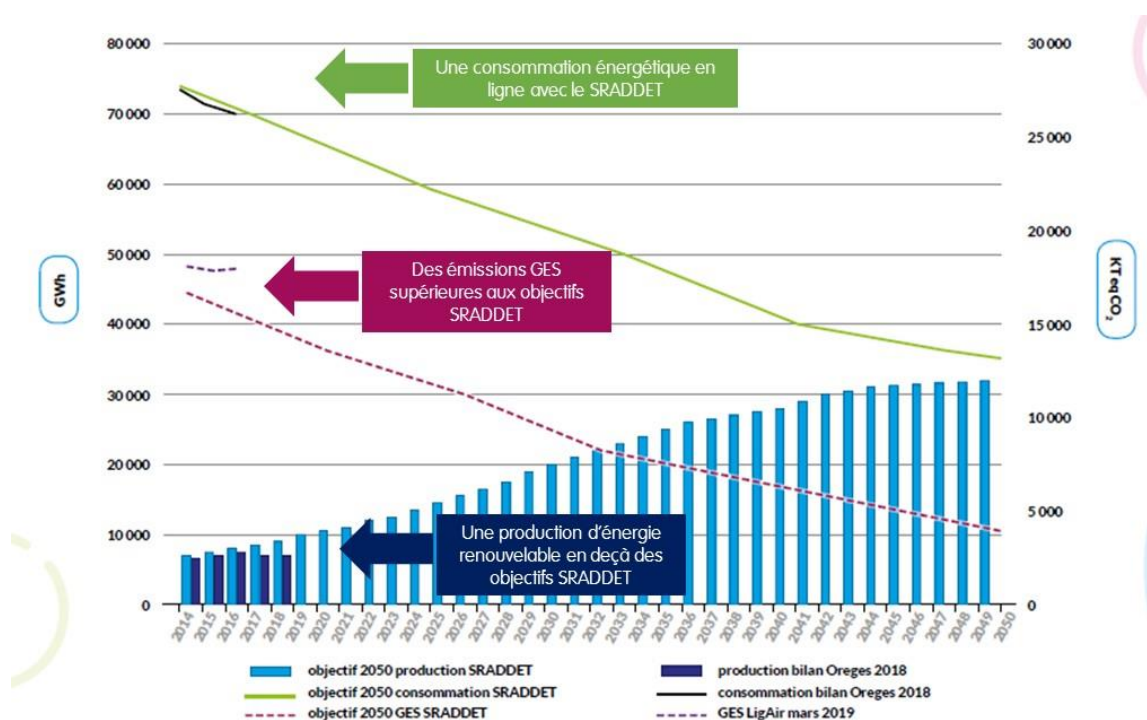
Fiche « Découvrir le contexte climat de la COP Centre-Val de Loire »

La majorité des émissions provient des secteurs économiques suivants :

- le transport routier pour 32% (logistique et déplacements particuliers),
- l'agriculture pour 23%,
- l'industrie pour 19%,
- et le résidentiel pour 17%.

L'origine de ces émissions est principalement énergétique (produits pétroliers pour le transport et l'agriculture, gaz naturel dans l'industrie et le chauffage pour le résidentiel et le tertiaire...) mais certaines pratiques comme l'usage des produits phytosanitaires en agriculture ou les climatisations dans le tertiaire et l'industrie sont également émetteurs de gaz.

Bien qu'une baisse des émissions soit observée depuis 2008 en Centre-Val de Loire, cette tendance n'est pas suffisante pour limiter le réchauffement climatique à hauteur des engagements nationaux et régionaux.





Fiche « Découvrir le contexte climat de la COP Centre-Val de Loire »

CAP SUR LA COP CENTRE-VAL DE LOIRE

Pour faire face à l'urgence climatique et **passer à l'action de manière concrète**, la Région Centre-Val de Loire a lancé sa **première COP régionale énergie-climat**.

Le principe ? Encourager le plus grand nombre de citoyens, d'entreprises, d'organismes, d'associations à se mobiliser. Il s'agit de définir ensemble au niveau local la stratégie, les objectifs et les moyens adaptés pour relever ce défi crucial et de prendre des engagements pour passer de l'ambition à l'action !

Retrouvez plus d'informations sur la COP et les dispositifs de mobilisation sur :
<https://www.cop.centre-valde Loire.fr>

URGENCES CLIMATIQUE ET SOCIALE :

1^{re} COP URGENCES CLIMATIQUE ET SOCIALE
CENTRE-VAL DE LOIRE
de l'ambition à l'action

C'est ensemble que nous pourrons relever le défi !

Partenaires de la COP Centre-Val De Loire

BANQUE des TERRITOIRES

ADEME

WWF

ACTE



Plus qu'une Région, une chance pour nous tous ! www.regioncentre-valde Loire.fr

Centre-Val de Loire

S'informer, se mobiliser, s'engager, contacter...

<https://www.cop.centre-valde Loire.fr>

Contact : cop@regioncentre.fr

 @COPCentreValdeLoire
 @CopCVL

